

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JANVIER 2017

**Présents:** M. GADOUX Maire, Mme GIRY, M. SAINT-ANDRÉ, Mme LEBREF, M. QUÉNIN, Adjoints, M. LÉVIGNE, Mme DOURIS, M. DALLIÈRE, M. GAILLARD, Mme MILÉSI, Mme CHOSSON, M. GOUTTE, Mme PERUFEL et M. GACON.

**Procurations :** M. RANC à Mme DOURIS

**Excusés / Absents :** M. RANC (E), Mme ROCHE (A), M. CEKIC (A), Mme UGUR (A), Mme CHAVES (A).

Mme Aline LEBREF est nommée secrétaire de séance.

### MARCHÉS PUBLICS

#### LOCAUX RUE DE LA ROULIÈRE - Avenant n° 1 AU LOT 2 PLÂTRERIE PEINTURE

Rapporteur : J.L. GADOUX

Pour faciliter l'avancement du chantier, et notamment la pose du bloc-porte vitrine sur la rue de la Roulière, M. Plazenet a proposé de poser un bloc portes coupe-feu à deux vantaux au fond du fournil. Cela permettra d'acheminer puis de retirer le moment venu les éléments matériels trop volumineux pour passer par la porte d'entrée du commerce.

Cet élément se monte à 1 155,00 € HT. Le marché passe de 24 617,79 € à 25 772,79 €.

Le Maire accepte de faire visiter le chantier, qui est ouvert aux élus, sur demande de J.C. GOUTTE.

Cet avenant est adopté à l'unanimité.

#### SALLE DES SPORTS - ATTRIBUTION DES LOTS PLÂTRERIE PEINTURE et CARRELAGE

Rapporteur : J.L. GADOUX

Suite à la résiliation des lots carrelage et plâtrerie peinture du marché de la salle des sports, toutes les prestations à reprendre et à terminer doivent être confiées à de nouvelles entreprises. Une nouvelle consultation a été lancée, à laquelle seules 2 entreprises ont répondu : DECOREVE et FM DECO de Clermont-Ferrand.

La visite du site était obligatoire.

Entre le montant des travaux à terminer et l'estimation de l'expert, le surcoût est estimé à 23 900 €. J.C. GOUTTE demande si ce surcoût sera pris en compte par l'assurance. Le Maire explique que certaines entreprises ont accepté de négocier et d'autres iront au tribunal administratif. Pour celles-ci le montant des frais est arrêté au 31 décembre 2016.

<b>Entreprises</b>		<b>Lots</b>	<b>Montant HT</b>
<b>DECOREVE</b>		Plâtrerie peinture	59 518.01 €
<b>FM DECO</b>		Plâtrerie peinture	64 524.70 €
		Carrelage faïences	27 860.70 €

Les travaux pourraient démarrer fin janvier. Il est souhaitable que la salle puisse être ouverte à la rentrée de septembre pour le collège. Le planning d'exécution sera signé par les entreprises.

Les marchés sont attribués à l'unanimité à :

- plâtrerie peinture : DÉCORÈVE pour 59 518,01 €,
- carrelage faïences : FM DÉCO pour 27 860,70 €.

## **FINANCES**

### **TRAVAUX SUR RÉSEAUX À LA SAGNE ET RUE DE LA MAIRIE - EMPRUNT 2017**

Rapporteur : J.L. GADOUX

Les travaux engagés à La Sagne, pour un montant de 366 600 €, ont pris du retard. Cette année, ceux de la rue de la Mairie, dont l'estimation se monte à 441 300 €, vont commencer. L'emprunt prévu l'an dernier n'a pas été contracté.

Tous ces travaux bénéficient de subventions et les budgets eau et assainissement sont suffisamment crédités en investissement. En revanche, il est nécessaire de faire un emprunt sur le budget communal pour les réseaux pluviaux. Le montant à emprunter serait de 300 000 €.

Des banques ont été consultées sur la base d'un taux fixe et d'échéances trimestrielles, sur des durées de 10 et 15 ans.

Le Crédit agricole, la Caisse d'épargne, le Crédit Mutuel et la Caisse des dépôts ont fait leurs propositions. La commission des finances qui s'est réunie mardi 17 janvier les a examinées. Après présentation du tableau comparatif, il est indiqué que la commission a choisi de retenir la proposition la moins chère, c'est-à-dire celle du Crédit agricole avec un emprunt d'une durée de 10 ans, au taux de 0,90 %, à amortissement constant, soit un total de frais de 14 137,50 €, dont 300 € de frais de dossier. Les annuités seront en moyenne de 31 300 €.

Il est rappelé qu'en 2017 les annuités diminuent de 18 000 €, et en 2018 de 71 000 € supplémentaires, ce qui permet d'absorber l'annuité de ce nouvel emprunt. Le Maire prévient que le fait que cet emprunt n'ait pas été contracté en 2016 va fausser le compte administratif dont le déficit sera amplifié.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire l'emprunt auprès du Crédit Agricole, aux conditions exposées ci-dessus.

### **ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX – APPEL À SOLIDARITÉ AU PROFIT DE LA MAIRIE D'OLLOIX**

Rapporteur : MF GIRY

Les communes ont reçu un mail de l'Association des maires ruraux relatif à la condamnation de la commune d'Olloix dans une affaire qui l'opposait à une personne insolvable, laquelle avait tiré avec un fusil sur un cantonnier dans l'exercice de ses fonctions. La commune s'est vue condamnée à rembourser le fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) qui avait indemnisé

la victime à hauteur de 145 000 euros. La commune étant dans l'incapacité de payer cette somme, a sollicité l'aide des communes du département.

La commission des finances propose une aide à hauteur de 500 €, décision acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

### **CAISSE DES DÉPÔTS - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'OPHIS**

Rapporteur : JL GADOUX

La CDC demande la garantie de la commune à hauteur de 50 % pour un emprunt de 62 131 € que l'Office public de l'habitat a souscrit. Le Département est également sollicité pour l'autre moitié. Cet emprunt concerne la réhabilitation de 18 logements à Chazeau.

Caractéristiques du prêt :

- échéances annuelles,
- taux 1,35 %,
- durée 25 ans,
- index Livret A,
- marge fixe sur index 0,6 %,
- progressivité des échéances 0,2 %.

La garantie d'emprunt consiste dans la prise en charge par l'organisme garant des échéances de l'emprunt en cas de défaillance de l'emprunteur.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte de garantir l'emprunt susvisé.

### **INSTITUTION D'UN TARIF POUR LA LOCATION DE LA SALLE DE JUDO**

Rapporteur : JL GADOUX

La Société IFS2I spécialisée dans la sécurité, s'installe à la Grande Bergère à Celles-sur-Durolle. Son responsable souhaite louer la salle de judo dans le cadre de la formation de ses stagiaires.

Ces séances se tiendront chaque semaine, en février et mars, pour 8 séances. Le groupe s'adaptera aux horaires actuels d'utilisation de la salle qui est occupée le mardi après-midi et soir, et le mercredi soir.

La commission des finances propose de louer au minimum au coût du chauffage (30 €/jour), et au maximum 100 €.

A. PÉRUFEL soulève le problème du stationnement. Le Maire indique que le parking de la mairie est proche.

Après discussion, le conseil municipal propose au Maire une fourchette entre 50 € et 100 € à négocier, compte tenu de l'absence de commodités de la salle.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Immeuble Thérias** : le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain de 288 m<sup>2</sup> sur la parcelle voisine pour les aménagements extérieurs. La commune a mandaté l'EPF SMAF pour négocier sur la base de l'estimation du service du Domaine, c'est-à-dire 11 €

maximum. Le propriétaire juge ce montant trop faible. La commune pourrait alors demander à l'EPF SMAF d'arrêter la négociation et passer la vente au prix de 15 € le m<sup>2</sup>, proposé par la propriétaire. Dans ce cas, la commune n'aura pas la libre disposition du terrain pour l'installation de chantier qui devra alors mobiliser la rue de la Mairie. Le Maire propose de laisser la négociation de cette portion dans les mains de l'EPF SMAF car l'important dans l'immédiat est d'avoir l'emprise nécessaire au chantier.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la négociation.

- **Thiers Dore et Montagne** : compte-rendu de l'élection de l'exécutif.

Président : Tony BERNARD,

Vice-présidents : A. MEFTAH, M. GONIN, O. CHAMBON, B. VIGNAUD, C. NOWOTNY, C. SAMSON, S. PERCHE, B. GARCIA, P. OSSEDAT, P. ROZE, J.F. DELAIRE, D. BERTHUCAT.

Les thèmes des commissions ne sont pas encore connus.

L'exécutif est élu jusqu'à la fin du mandat des conseils municipaux (2020).

- **Résidence Les Figoulées** : A. PÉRUFEL propose de distribuer des prospectus de présentation auprès des professions libérales et de l'aide à la personne. Concernant le renouvellement du personnel, le Maire confirme à J.C. GOUTTE que ce sera de nouveau des contrats aidés.
- **Déneigement** : Y. GACON fait remarquer que le chasse-neige n'est pas passé. Réponse : il n'est pas passé partout, mais les agents sont très sollicités, et malheureusement la population est exigeante.
- **Rue du 11 Novembre** : un aménagement conçu par le Conseil départemental va être réalisé pour réparer l'affaissement du trottoir et sécuriser le virage au niveau de la rue de la Pompe : enrochement et réduction de chaussée, en maintenant des stationnements.
- 

Fin de séance : 20 h 45